

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **dix-huitième jour de décembre 2000 à 20h00** au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Claude Ménard
Monsieur André Bergeron
Madame Monique Carré
Monsieur Gilles Fortier
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Laurent Carignan, maire, formant quorum. Le secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

00-12-355

Avis de motion

Le conseiller André Bergeron donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement ayant pour objet de modifier le règlement no 2000-4 concernant la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence.

00-12-356

Entente intermunicipale avec la MRC de l'Érable en matière d'évaluation foncière

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire conclure une entente intermunicipale en vue de confier à la MRC de l'Érable la responsabilité de l'évaluation foncière sur son territoire tel que prévu par les articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QUE le mode de fonctionnement privilégié pour la mise en œuvre de l'entente intermunicipale consiste à effectuer une délégation de la compétence de la Ville en matière d'évaluation foncière au profit de la MRC de l'érable;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du contenu et des modalités de l'entente intermunicipale à être signée entre la Ville et la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Jan Heeremans et résolu à l'unanimité que la Ville de Princeville adhère à l'entente intermunicipale en matière d'évaluation foncière avec la MRC de l'Érable par le biais d'une délégation de compétence pour une période d'un (1) an à partir du 1^{er} janvier 2001 jusqu'au 31 décembre 2001 avec possibilité de renouvellement;

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer l'entente intermunicipale.

ADOPTÉ

00-12-357

Règlement no 2000-15

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2000-15 concernant l'imposition pour 2001 des taxes foncières, d'affaires et de compensation.

ADOPTÉE

00-12-358

Règlement no 2000-16

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2000-16 concernant l'imposition pour 2001 d'un tarif pour la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE

00-12-359

Règlement no 2000-17

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2000-17 concernant la tarification pour le service d'aqueduc.

ADOPTÉE

00-12-360

Règlement no 2000-18

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2000-18 concernant la tarification pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées.

ADOPTÉE

00-12-361

Assurances générales – Renouvellement 2001

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'accepter l'offre de renouvellement d'assurances générales de la Ville de Princeville pour la période du 15 décembre 2000 au 15 décembre 2001 pour la somme de 27 294 \$ (incluant taxes) avec Ferron Tousignant Pagé et associés inc.

ADOPTÉE

00-12-362

Taux d'intérêts sur arrérages de taxes

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de fixer à **12 %** par année le taux d'intérêts sur arrérages de taxes pour l'année 2001.

ADOPTÉE

00-12-363

Marge de crédit

ATTENDU l'article 567.2 de la Loi sur les cités et villes;

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu de contracter un ou des emprunts temporaires jusqu'à concurrence de 750 000 \$ sous forme de marge de crédit à la Caisse Populaire de Princeville pour le paiement des dépenses d'administration courante pour l'année 2001, selon le taux d'intérêts en vigueur et à être remboursé au fur et à mesure que les revenus du fonds d'administration seront perçus.

Le Maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer les documents relatifs à cet emprunt.

ADOPTÉE

00-12-364

Réserve pour construction de chemin ruraux

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu de créer une réserve, à même le surplus accumulé de l'Ex-Paroisse de Princeville, pour les fins de construction et d'entretien des chemins ruraux d'un secteur formé par le territoire de l'ancienne Paroisse de Princeville au montant de 200 000 \$.

ADOPTÉE

00-12-365

Réserve pour le surplus de la nouvelle Ville

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu de créer une réserve, à même le surplus accumulé de l'Ex-Paroisse de Princeville pour les fins de la création du surplus accumulé de la nouvelle Ville de Princeville tel que stipulé au décret de regroupement et pour un montant de 72 500 \$.

ADOPTÉE

00-12-366

Transfert au surplus réservé – Ex-Ville de Princeville

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de transférer les produits de la vente de terrains résidentiels, soit 107 921 \$, au surplus réservé à des fins de développement résidentiel de l'ancienne Ville de Princeville.

ADOPTÉE

00-12-367

Transfert au surplus réservé – Nouvelle Ville

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu de transférer les produits de la vente de terrains résidentiels, en référence au règlement no 2000-2, soit 54 400 \$, au

surplus réservé à des fins de développement résidentiel de la nouvelle Ville de Princeville.

ADOPTÉE

00-12-368

Remboursement d'un emprunt

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu de rembourser, à même le surplus accumulé de l'Ex-Ville de Princeville, le solde de 20 018.32 \$ dû sur le règlement no 573-99 décrétant une dépense de 630 000 \$ et un emprunt du même montant en vue d'acquérir un immeuble à des fins industrielles.

ADOPTÉE

00-12-369

Règlement no 2000-19

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2000-19 modifiant le règlement no 89-212 de l'Ex-Paroisse de Princeville et créant la zone AGe 3 à même une partie de la zone Ag 14.

ADOPTÉE

00-12-370

Subvention Chambre de Commerce

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'accorder à la Chambre de Commerce de Princeville une subvention de 1 500 \$ dans le cadre du programme de développement résidentiel. Cette dépense en est une de l'Ex-Ville de Princeville.

ADOPTÉE

00-12-371

Achat d'une lisière de terrain

ATTENDU QUE le prolongement et l'élargissement de la rue Boulet nécessite l'acquisition d'une partie de terrain;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la nouvelle Ville de Princeville acquière de Produits Nautiques Altra inc. une partie du lot 14A du rang X du cadastre du canton de Stanfold de 926,3 mètres carrés, le tout tel que plus amplement décrit sur une description technique préparée par Daniel Collin, arpenteur-géomètre (minute 1719), pour un montant de 1 \$;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer l'acte notarié à cet effet;

Que la présente dépense est commune aux ex-municipalités de Princeville.

ADOPTÉE

00-12-372

Achat d'un terrain - rue Richard

ATTENDU QU' un terrain vacant est disponible sur la rue Richard afin d'en faire un parc de secteur;

ATTENDU QUE le propriétaire est consentant à le vendre;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la nouvelle Ville de Princeville acquière une partie du lot 31-24 du cadastre du village de Princeville de Monsieur J. André Trépanier et d'une superficie de 704,0 mètres carrés, le tout tel que montré sur un plan de piquetage préparé par Daniel Collin, arpenteur-géomètre (minute 1188), et pour un montant de 7 000 \$.

Le maire et le greffier sont autorisés à signer l'acte notarié à cet effet.

ADOPTÉE

Divers

Aucun nouveau point n'est ajouté à l'ordre du jour.

Période de question

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

00-12-373

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la réunion régulière soit close.

Mario Juairé,
Secrétaire-trésorier

Laurent Carignan,
Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Mario Juairé, secrétaire-trésorier

